

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-01

Adoption de l’ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h32.

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l’ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2026 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

8. Administration et affaires courantes

- 8.1** Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d’un nouveau serveur informatique (urgent)
- 8.2** Contribution financière à l’Expo Richmond Fair – Projet d’amélioration des accès et de sécurisation du site
- 8.3** Embauche d’un second étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2026
- 8.4** Avis d’intention de non-renouvellement de l’entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
- 8.5** Autorisation d’émission d’une carte de crédit
- 8.6** Ajout d’un gestionnaire au compte de carte de crédit commerciale Desjardins

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1** Adoption de règlement : Règlement No 623 – Règlement visant à modifier le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 445 afin de transférer des zones prioritaires d’aménagement avec des zones d’aménagement différées et vice versa
- 10.2** Adoption de règlement : Règlement No 624 – Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 afin d’assurer la concordance au règlement modifiant le plan d’urbanisme numéro 445 touchant les zones prioritaires d’aménagement et les zones d’aménagement différées
- 10.3** Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement : Règlement No 625 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14

11. Voirie

- 11.1** Parc Lamoureux – Réfection du terrain de baseball
- 11.2** Mandat à Les Services EXP Inc. pour la préparation des plans pour construction et la surveillance des travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 mai 2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 41 190,78 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 26 084,98 \$, auquel s’ajoute le total des chèques ou dépôts directs émis pour un montant de 41 805,39 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 75 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-06

Tech-Nic Réseau Conseil - Achat d'un nouveau serveur informatique (urgent)

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique actuellement utilisé par la Municipalité du Canton de Cleveland est en service depuis environ dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'âge avancé de cet équipement augmente les risques de défaillance matérielle, de perte de données et d'interruption des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU' un des disques durs du serveur actuel présente des signes de faiblesse et pourrait entraîner une panne imminente ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une infrastructure informatique fiable est essentiel au bon fonctionnement des opérations municipales, à la sécurité des données et à la continuité des services administratifs ;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de procéder au remplacement du serveur actuel par un nouvel équipement plus performant et sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'achat d'un nouveau serveur informatique pour les besoins administratifs de la Municipalité du Canton de Cleveland.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire : 02-130-01-670 « *Achats de logiciels et équip. Informatique* » ou, à défaut, financée temporairement à même celui-ci, le cas échéant.

QUE, considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget, une résolution ultérieure soit adoptée afin d'en assurer la régularisation budgétaire, incluant la création d'un poste budgétaire et l'affectation ou le transfert des crédits nécessaires.

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'installation, à la migration des données et à la mise en service du nouvel équipement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-07

Contribution financière à l'Expo Richmond Fair – Projet d'amélioration des accès et de sécurisation du site

- CONSIDÉRANT QUE** l’Expo Richmond Fair constitue depuis de nombreuses années un événement phare pour la région et un rendez-vous reconnu à l’échelle du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** cet événement génère d’importantes retombées économiques, touristiques et sociales pour la région et contribue au dynamisme des municipalités environnantes ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’Expo Richmond Fair joue également un rôle important dans la promotion et la valorisation du milieu agricole québécois ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’organisation souhaite réaliser une première phase de travaux visant notamment l’installation d’une clôture permettant une meilleure gestion des entrées sur le site ainsi que le dégagement et la sécurisation des abords de la Route 143 ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces améliorations permettront d’accroître la sécurité des visiteurs, d’améliorer la circulation et d’assurer la pérennité de l’événement ;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette première phase de travaux représente un investissement important pour l’organisation et qu’une partie des travaux sera réalisée bénévolement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le Canton de Cleveland accorde une aide financière de 5 000 \$ à l’Expo Richmond Fair afin de soutenir la première phase de son projet d’amélioration des infrastructures, incluant notamment l’installation d’une clôture pour la gestion des accès au site et le dégagement de la Route 143.
- QUE** cette contribution soit versée à même le poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-08

Embauche d’un second étudiant pour les services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2026

- CONSIDÉRANT QU’** il est dans l’intérêt de la municipalité de recourir à l’embauche d’un second étudiant afin de soutenir les opérations des services de la voirie et des parcs durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE l’embauche d’un étudiant permet d’assurer un soutien adéquat aux équipes en place tout en favorisant l’acquisition d’une expérience de travail pertinente ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention salariale déposée dans le cadre du programme Emploi d’été Canada a été approuvée ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité confirme l’embauche de Nicolas Béland à titre d’étudiant affecté aux services de la voirie et des parcs pour la saison estivale 2026.

QUE son entrée en fonction soit fixée au 22 juin 2026.

QUE son emploi prenne fin lors de la reprise des classes au Cégep.

QUE le taux horaire applicable soit fixé à 19,50 \$ de l’heure, conformément aux conditions en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-09
Avis d’intention de non-renouvellement de l’entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland est partie à l’entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture intervenue avec la Ville de Richmond et la Municipalité du Canton de Melbourne pour l’année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment la mise en place d’un comité intermunicipal de loisirs chargé de favoriser l’échange d’information, la coordination des activités et le suivi, incluant des rencontres minimalement trois (3) fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente prévoit également des mécanismes de communication entre les parties ainsi que la promotion des activités communes de façon à refléter le partenariat entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland constate que l’entente n’a pas été respectée de manière satisfaisante, notamment :

- en ce qui concerne la tenue des rencontres du comité intermunicipal qui aurait dû permettre « d’échanger de l’information financière en lien avec le

tableau qui figure à l’annexe 2 » de l’entente;

- par une absence ou une quasi-absence de communication structurée entre les parties;
- par un manque de vision commune et de concertation quant au développement et à l’amélioration de l’offre de loisirs sur le territoire;
- par l’absence de suivi quant aux opportunités de collaboration avec les commissions scolaires et autres partenaires pour la création de nouvelles infrastructures.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland constate également que certains événements tenus dans le cadre de l’entente au cours des derniers mois n’ont pas adéquatement mis en valeur l’ensemble des partenaires, notamment par l’omission des logos de ceux-ci dans les outils de promotion ;

CONSIDÉRANT QUE ces éléments tendent à démontrer un manque d’engagement dans le partenariat et à compromettre les objectifs initiaux de l’entente ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente est d’une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2026 et prévoit des discussions en vue de son renouvellement ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland signifie officiellement à la Ville de Richmond et à la Municipalité du Canton de Melbourne son intention, dans le contexte actuel, de ne pas renouveler l’entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture à son échéance du 31 décembre 2026.

QUE cette décision repose sur les constats de non-respect de certaines obligations prévues à l’entente, notamment en matière de gouvernance, de communications et de reconnaissance du partenariat entre les municipalités.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland demeure néanmoins ouverte à toute discussion constructive d’ici l’échéance de l’entente, dans l’éventualité où des correctifs significatifs seraient proposés afin d’assurer une collaboration équitable, structurée et conforme aux attentes initiales.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Richmond et à la Municipalité du Canton de Melbourne pour leur information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-10

Autorisation d’émission d’une carte de crédit

CONSIDÉRANT l’évolution des besoins ainsi que l’autonomie requise par le service de la voirie ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’AUTORISER la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, à émettre une carte de crédit VISA Desjardins au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, avec une limite de crédit de 2 000 \$, pour Monsieur Hugo Boyer.

D’AUTORISER le directeur général à signer tous documents auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-11

Ajout d’un gestionnaire au compte de carte de crédit commerciale Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland détient un compte de carte de crédit commerciale auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’AUTORISER l’ajout de Madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe, à titre de gestionnaire du compte de carte de crédit commerciale de la Municipalité du Canton de Cleveland auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François.

D’AUTORISER le directeur général à signer tous documents auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-12

Adoption de règlement : Règlement No 623 – Règlement visant à modifier le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 445 afin de transférer des zones prioritaires d’aménagement avec des zones d’aménagement différées et vice versa

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité du Canton de Cleveland ;

- CONSIDÉRANT QU’** un règlement sur le plan d’urbanisme est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu’il est opportun d’apporter certaines modifications à ce règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède des secteurs de développement résidentiel nommés « zones prioritaires d’aménagement » et des secteurs de réserves nommés « zones d’aménagement différées » où le développement résidentiel est retardé ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité voudrait développer certains secteurs résidentiels actuellement en réserve dans un avenir rapproché ;
- CONSIDÉRANT QU’** une procédure pour transférer ces deux types de secteurs existe en conformité avec le schéma d’aménagement de la MRC du Val-Saint-François en autant que la superficie transférée soit équivalente ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette procédure implique une modification du plan d’urbanisme de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et le projet de Règlement déposé ;
- CONSIDÉRANT QUE** des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;
- CONSIDÉRANT QUE,** le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 1^{er} juin 2026 à 18h00 afin d’expliquer les modifications proposées et d’entendre les personnes intéressées ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Règlement numéro 623 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-13

Adoption de règlement : Règlement No 624 – Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 afin d’assurer la concordance au règlement modifiant le plan d’urbanisme numéro 445 touchant les zones prioritaires d’aménagement et les zones d’aménagement différées

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QU' un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des secteurs de développement résidentiel nommés « zones prioritaires d'aménagement » et des secteurs de réserves nommés « zones d'aménagement différées » où le développement résidentiel est retardé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité voudrait développer certains secteurs résidentiels actuellement en réserve dans un avenir rapproché ;

CONSIDÉRANT QU' une procédure pour transférer ces deux types de secteurs existe en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François en autant que la superficie transférée soit équivalente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme pour effectuer un transfert entre les zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement différées de l'ordre de 8,8 hectares et qu'il est nécessaire d'assurer la concordance au plan d'urbanisme en modifiant le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère madame Sylvie Giroux et le projet de Règlement déposé ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 1^{er} juin 2026 à 18h30 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Règlement numéro 624 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-14

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement : Règlement numéro 625 – Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14

Madame Sylvie Giroux, conseillère

DONNE avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le deuxième projet du règlement numéro 625 intitulé : « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14* ».

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le premier projet de Règlement No 625 : Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14**, est déposé lors de la présente séance et est joint en annexe au présent avis.

De plus, **une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 6 juillet 2026 à 18h00**, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0.

Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-15

Parc Lamoureux – Réfection du terrain de baseball

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite procéder à des travaux de réfection du terrain de baseball situé au Parc Lamoureux ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent à améliorer la qualité et la sécurité des installations sportives offertes aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU' une estimation des travaux a été reçue de l'entreprise Multi-Surfaces Giguère Inc., au montant de 44 024,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent notamment l'arpentage du terrain, le désherbage, le nivellement, l'ajout de sable et de terre battue, ainsi que la réfection de la boîte des frappeurs et des équipements du terrain ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER

les travaux de réfection du terrain de baseball du Parc Lamoureux.
- D'ACCEPTER

l'estimation de l'entreprise Multi-Surfaces Giguère Inc., au montant de 44 024,00 \$, plus les taxes applicables.
- D'AUTORISER

le directeur de la voirie à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- QUE

les dépenses soient prises à même le budget prévu à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-16

Mandat à Les Services EXP Inc. pour la préparation des plans pour construction et la surveillance des travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr

- CONSIDÉRANT

la Résolution numéro 2025-06-16 mandant la firme Les Services EXP Inc. pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr ;
- CONSIDÉRANT QUE

la préparation des plans pour construction ainsi que la surveillance des travaux sont nécessaires afin d'assurer la conformité et la qualité des ouvrages réalisés ;
- CONSIDÉRANT

la proposition de services professionnels reçue le 25 mai dernier de la firme Les Services EXP Inc. concernant la préparation des plans pour construction et la surveillance des travaux ;
- CONSIDÉRANT QUE

cette proposition inclut la préparation et l'émission des plans et devis pour construction, l'assistance technique au bureau et/ou au chantier par le chargé de projet ainsi que l'assistance technique au chantier par le surveillant, sur une base horaire, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 11 500 \$;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland accepte l'offre de services de la firme d'ingénierie Les Services EXP Inc. pour la préparation et l'émission des plans pour construction ainsi que pour la surveillance des travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h56 à 20h19

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-17

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l’ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h19.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le
lundi 6 juillet 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l’article 7.1 du Règlement no 562.

L’autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 2^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier